

REGLEMENT ÉTABLISSANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON

NOTE: Ce règlement a été élaboré sous l'autorité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est donc conforme aux objectifs et dispositions particulières du Plan d'urbanisme de la Corporation municipale de Saint-Zénon et du Schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie. Aussi, toute modification qui lui serait apportée ultérieurement à son entrée en vigueur devra s'effectuer en conformité avec ces outils de planification ou leurs amendements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 217-91

ADOPTÉ LE 26 septembre 1991

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 10 octobre 1991

MODIFIÉ LE 15 février 1995

MODIFIÉ LE 9 août 1995

MODIFIÉ LE 9 juillet 1997

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Murielle Richard
Maire

Alain Saint-Vincent Rioux
Secrétaire-trésorier